

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

**La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE
(ATTIJARI ASSURANCE)**

Siège social : Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP 1082, Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Mohamed Hédi KAMMOUN (ECC MAZARS).

ACTIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 230 334	861 798	368 536	1 150 178	709 613	440 565
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	1 230 334	861 798	368 536	1 150 178	709 613	440 565
AC2 Actifs corporels d'exploitation	3 897 684	2 564 299	1 333 385	3 479 242	1 859 904	1 619 338
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	3 897 684	2 564 299	1 333 385	3 479 242	1 859 904	1 619 338
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	3 897 684	2 564 299	1 333 385	3 479 242	1 859 904	1 619 338
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	44 811 318	2 053 734	42 757 584	42 843 823	1 753 536	41 090 287
<i>AC311 Terrains et constructions d'exploitation</i>	40 127 708	161 720	39 965 988	42 843 823	1 753 536	41 090 287
<i>AC312 Terrains et constructions hors exploitation</i>	4 683 610	1 892 014	2 791 596	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	854 440 965	6 522 304	847 918 661	717 452 777	6 500 526	710 952 251
<i>AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	34 821 046	6 522 304	28 298 742	25 934 790	6 500 526	19 434 264
<i>AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	733 596 597	0	733 596 597	606 035 842	0	606 035 842
<i>AC333 Prêts hypothécaires</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC334 Autres prêts</i>	86 014 322	0	86 014 322	85 473 145	0	85 473 145
<i>AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC336 Autres</i>	9 000	0	9 000	9 000	0	9 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	899 252 283	8 576 038	890 676 245	760 296 600	8 254 062	752 042 538
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
<i>AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC520 Provision d'assurance vie</i>	70 664	0	70 664	81 426	0	81 426
<i>AC530 Provision pour sinistres (Vie)</i>	1 297 091	0	1 297 091	1 023 578	0	1 023 578
<i>AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC560 Autres Provisions techniques (Vie)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0	0	0
	1 367 755	0	1 367 755	1 105 004	0	1 105 004
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	17 812 479	0	17 812 479	18 249 275	0	18 249 275
<i>AC611 Primes acquises et non émises</i>	17 812 479	0	17 812 479	18 249 275	0	18 249 275
<i>AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance</i>	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 477 610	0	1 477 610	1 362 934	0	1 362 934
AC63 Autres créances	13 555 374	0	13 555 374	8 075 388	0	8 075 388
<i>AC631 Personnel</i>	730 546	0	730 546	569 766	0	569 766
<i>AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	10 701 629	0	10 701 629	6 777 467	0	6 777 467
<i>AC633 Débiteurs divers</i>	2 123 199	0	2 123 199	728 155	0	728 155
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	32 845 463	0	32 845 463	27 687 597	0	27 687 597
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	47 663 060	0	47 663 060	97 137 703	0	97 137 703
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
<i>AC721 Frais d'Acquisition reportés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC722 Autres charges à répartir</i>	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	49 197 286	0	49 197 286	40 166 691	0	40 166 691
<i>AC731 Intérêts et loyers acquis non échues</i>	48 693 826	0	48 693 826	39 601 970	0	39 601 970
<i>AC732 Estimation de réassurance-acceptation</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AC733 Autres comptes de régularisation</i>	503 460	0	503 460	564 721	0	564 721
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	96 860 346	0	96 860 346	137 304 394	0	137 304 394
Total	1 035 453 865	12 002 135	1 023 451 730	931 023 015	10 823 579	920 199 435

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	MONTANT 2025	MONTANT 2024
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	49 406 701	45 296 484
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	60 406 701	56 296 484
CP6 Résultat Exercice	12 805 091	11 900 218
Total capitaux propres avant affectation	73 211 792	68 196 702
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	0
	0	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	738 693	619 493
	738 693	619 493
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	873 233 459	783 495 737
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	24 537 531	16 796 795
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	23 316 950	22 168 690
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	11 256	15 956
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	921 099 196	822 477 178
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 368 476	1 093 222
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 376 568	13 628 412
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	3 827 867	1 289 979
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	3 527	2 141
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	299 407	740 920
PA634 Créiteurs divers	3 524 933	546 918
PA64 Ressources spéciales	0	0
	11 204 435	14 918 391
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	15 829 138	12 894 449
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	15 829 138	12 894 449
PA72 Ecart de conversion	0	0
	15 829 138	12 894 449
Total du passif	950 239 938	852 002 733
Total des capitaux propres et du passif	1 023 451 730	920 199 435

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Opérations brutes 2025	Cessions et /ou rétrocessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	168 582 816	777 368	167 805 448	141 663 231
PRV2 Produits de Placements					
PRV21 Revenus des placements	+	72 370 063	0	72 370 063	64 386 238
PRV22 Produits des autres placements	+	0	0	0	0
sous total 2a		240 952 879	777 368	240 175 511	206 049 469
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	0	0	0	0
sous total 2		240 952 879	777 368	240 175 511	206 049 469
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques	+	953 707	0	953 707	1 006 972
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	98 565 089	662 161	97 902 928	87 003 902
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	2 805 790	273 513	2 532 277	2 205 749
sous total 3		101 370 879	935 674	100 435 205	89 209 651
CHV2 Variation des Autres Provisions					
CHV21 Provisions d'assurance vie	+/-	95 816 227	-32 974	95 849 201	77 035 212
CHV22 Autres provisions techniques	+/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	+/-	0	0	0	0
sous total 4		95 816 227	-32 974	95 849 201	77 035 212
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	13 704 539	0	13 704 539	10 740 004
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	4 222 417	0	4 222 417	3 613 941
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+	0	0	0	-3 942
sous total 5		17 926 956	0	17 926 956	14 350 003
CHV5 Autres Charges techniques	-	5 351 754	0	5 351 754	4 026 096
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	1 168 264	0	1 168 264	657 378
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
sous total 6		6 520 018	0	6 520 018	4 683 474
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		20 272 506	-125 332	20 397 838	21 778 102

ETAT DE RESULTAT
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Montant 2025	Montant 2024
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/-	20 397 838	21 778 102
PRNT1 Produits des Placements		0	0
PRNT11 Revenus des placements	+	1 086 040	1 320 768
PRNT12 Produits des autres Placements	+	0	0
sous total 1a		1 086 040	1 320 768
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	0	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	0	0
sous total 1		21 483 878	23 098 870
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	0	0
CHNT1 Charges des Placements		0	0
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	0	103 464
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0
sous total 2		0	103 464
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+	52 495	103 299
CHNT3 Autres charges non techniques	-	0	1 100 000
Résultat provenant des activités ordinaires	-	21 536 373	21 998 705
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	8 731 282	10 098 487
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	-	12 805 091	11 900 218
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		12 805 091	11 900 218
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		12 805 091	11 900 218

Tableau des engagements reçus et donnés			
DESIGNATION		Montant 2025	Montant 2024
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données	Nul	Nul
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	Nul	Nul
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	Nul	Nul
	HB 24 Autres engagements donnés	Nul	Nul
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	Nul	Nul
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Nul	Nul
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Nul	Nul
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	Nul	Nul

ETAT DE FUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2025	Montant 2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	162 999 129	144 234 802
Sommes versées pour paiement des sinistres	-97 306 098	-86 479 780
Encaissements des primes reçues (acceptations)	0	0
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	0	0
Commissions versées sur les acceptations	0	0
Décaissements de primes pour les cessions	-252 095	-695 070
Encaissements des sinistres pour les cessions	0	0
Commissions reçues sur les cessions	0	3 942
Commissions versées aux intermédiaires	-6 880 016	-6 116 498
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-25 428 231	-25 996 864
Variation des dépôts auprès des cédantes	275 254	542 340
Variations des espèces reçues des cessionnaires	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-154 470 563	-121 876 273
Encaissements liés à la cession de placements financiers	21 618 186	132 012 406
Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
Produits financiers reçus	60 225 845	60 644 728
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-39 218 589	96 273 733
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-2 466 093	-27 625 091
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	55 155
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 466 093	-27 569 936
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-7 789 961	-12 999 935
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-7 789 961	-12 999 935
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-49 474 643	55 703 862
Trésorerie de début d'exercice	97 137 703	41 433 841
Trésorerie de fin d'exercice	47 663 060	97 137 703

Notes aux états financiers au 31/12/2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2025 une amélioration de 18.42%.
- Un résultat technique de 20.4 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 7.51% par rapport à l'année dernière, à 12.8 MD.

III-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- La partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

La méthode d'estimation de la prime à annuler et des ristournes est basée sur les émissions par date d'effet du mouvement.

La nouvelle approche repose sur la méthode du Chain Ladder pour Assuremprunt PU et sur la moyenne des annulations mensuelles pour les autres produits.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

I- Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :

- ✓ L'effectif,
- ✓ Surface des locaux occupés,
- ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2025, le montant brut de 1 230 334 dinars et la valeur nette d'amortissements de 368 536 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 3 897 684 dinars au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	1 307 331	20%	830 006	477 325
Matériel et Mobiliser de Bureau	694 923	20%	411 907	283 016
Matériel informatique	1 895 430	33,33%	1 322 386	573 044
Total	3 897 684		2 564 299	1 333 385

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 44 811 318 dinars au 31/12/2025 se détaille comme suit :

• Terrain	20 939 739
• Construction	14 261 724
• Agencement et Aménagement Construction	9 609 855
	44 811 318

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 847 918 661 dinars au 31/12/2025, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2025	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2025	Valeur nette 2024
Bons de trésor	495 596 597	0	495 596 597	460 635 842
Emprunt national	113 000 000	0	113 000 000	115 000 000
Emprunts obligataires	125 000 000	0	125 000 000	15 400 000
Actions cotées	6 996 169	6 522 304	473 865	495 644
Actions Attijari SICAV	27 824 877	0	27 824 877	18 938 620
Avances sur contrats	84 389 864	0	84 389 864	83 756 556
Certificats de dépôt	0	0	0	15 000 000
Prêts et Cautionnements	1 633 458	0	1 633 458	1 725 589
Total	854 440 965	6 522 304	847 918 661	710 952 251

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2024 à concurrence de 6 500 525 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2025 une dépréciation supplémentaire pour 21 779 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 93.23% du coût historique).

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2025, s'élève à 1 367 755 dinars contre 1 105 004 dinars en 2024, s'analysant comme suit :

	2025	2024
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	70 664	81 426

- Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres

1 297 091 1 023 578

Total **1 367 755** **1 105 004**

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2025 à 17 812 479 dinars contre 18 249 275 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	2025	2024
• Primes acquises et non émises	18 308 882	19 441 080
• Provision pour primes à annuler	<496 403>	<1 191 805>
Total	17 812 479	18 249 275

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 1 477 610 dinars au 31/12/2025 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	23 401
Solde comptes de réassurance 2020	3 544
Solde comptes de réassurance 2021	64 115
Solde comptes de réassurance 2022	101 562
Solde comptes de réassurance 2023	138 158
Solde comptes de réassurance 2024	342 834
Solde comptes de réassurance 2025	803 996
Total	1 477 610

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 13 555 374 dinars au 31/12/2025 contre 8 075 388 dinars en 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Personnel avances et acomptes	730 546	569 766
Crédits d'IS	10 701 629	6 777 467
Fournisseurs avances et acomptes	445	708
Autres débiteurs	2 122 754	727 447
Total	13 555 374	8 075 388

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2025 la somme de 47 663 060 dinars contre 97 137 703 dinars en 2024 :

Désignation	2025	2024
Comptes courants	45 661 523	87 933 907
Compte chez Attijari Intermédiation	1 999 888	9 199 924
Caisse Siège	1 649	3 872
Total	47 663 060	97 137 703

AC73 Comptes de régularisation active

Les comptes de régularisation actifs totalisant 49 197 286 dinars au 31/12/2025 contre 40 166 691 dinars en 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	23 030 573	18 669 047
Intérêts courus et échus sur placements	25 573 783	20 746 928
Agios créditeurs relatifs aux comptes courants bancaires	89 470	185 995
Charges constatées d'avance	313 338	403 842
Autres	190 122	160 879
Total	49 197 286	40 166 691

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 60 406 701 dinars au 31/12/2025 contre 56 296 484 dinars en 2024. La variation, de +4 110 217 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 en résultats reportés et à la distribution des dividendes.

PA2 Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques est charges totalisant 738 693 dinars au 31/12/2025, détaillées comme suit :

Désignation	2025
Provisions pour congés à payer	455 029
Provision pour IDR	283 664
Total des provisions techniques	738 693

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 921 099 196 dinars au 31/12/2025 contre 822 477 178 dinars en 2024, détaillées comme suit :

Désignation	2025	2024
Provisions mathématiques Epargne	857 546 125	769 297 931
Provision pour participation aux bénéfices	23 316 950	22 168 690
Provisions pour sinistres à payer Epargne	4 934 945	0
S/T Provisions Epargne	885 798 020	791 466 621
Provisions mathématiques Décès	15 687 334	14 197 807
Provisions pour sinistres à payer Décès	18 669 129	15 996 948
Provision pour frais de gestion des sinistres	933 456	799 846
Provisions d'égalisation	11 256	15 956
S/T Provisions Décès	35 301 176	31 010 557
Total des provisions techniques	921 099 196	822 477 178

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 7 376 568 dinars au 31/12/2025 contre 13 628 412 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2025, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2025 la somme de 3 827 867 dinars contre 1 289 979 dinars en 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Impôts et taxes	0	526 405
CNSS	299 407	214 515
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	299 407	740 920
Divers fournisseurs d'exploitation	3 483 409	495 554
Fournisseurs factures non encore parvenues	41 524	51 364
Créditeurs divers	3 524 933	546 918
Personnel rémunérations dues	3 527	2 141
Total	3 827 867	1 289 979

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 15 829 138 dinars au 31/12/2025 contre 12 894 449 dinars en 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Provision pour bonus à payer	1 250 000	950 000
Provision Rémunération spéciale	153 000	144 900
Provision Challenges aux réseaux	390 188	751 499
Provisions pour cadeaux	0	185 053
Commission d'acquisition/PANE	1 718 146	1 235 586
Cotisations Assurance Groupe à payer	171 877	142 011
Redevance SI WASSIL	3 464 724	1 107 953
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	7 666 638	7 401 269
Capitaux constitutifs de rentes	93 323	54 936
Total	15 829 138	12 894 449

B- NOTES SUR LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat technique de l'exercice 2025 est bénéficiaire de + 20 397 838 dinars contre un bénéfice de + 21 778 102 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2025 à 167 805 448 dinars contre 141 663 231 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation	%
Primes émises	169 002 179	139 843 492	29 158 687	20,85%
Primes annulées	-501	-178 186	177 685	-99,72%
Primes émises nettes	169 001 678	139 665 306	29 336 372	21,00%
Variation Primes acquises non encore émises	-418 862	2 698 935	-3 117 797	-115,52%
Chiffre d'affaires	168 582 816	142 364 241	26 218 575	18,42%
Primes cédées	-777 368	-701 010	-76 358	10,89%
Total net	167 805 448	141 663 231	26 142 21	18,45%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2025 une progression de 18,45%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 72 370 063 dinars au 31/12/2025 contre 64 386 238 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +12.4%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 953 707 dinars au 31/12/2025 contre 1 006 972 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 100 435 205 dinars au 31/12/2025 contre 89 209 651 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2025	2024
Sinistres payés	6 745 681	6 062 390
Part des réassureurs	-662 161	-423 011
S/T	6 083 520	5 639 379
Variations des provisions pour sinistres à payer	2 672 181	2 615 610
Part des réassureurs	-273 513	-540 641
S/T	2 398 668	2 074 969
Prestations payées	90 560 417	80 417 390
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
S/T	90 560 417	80 417 390
Charges de gestion des sinistres	1 258 991	947 132
Variation provision pour charges de sinistres	133 609	130 781
S/T	1 392 600	1 077 913
Total charges de sinistre	100 435 205	89 209 651

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2025 à 95 849 201 dinars contre 77 035 211 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2025	2024
Var. Provisions mathématique Epargne	93 183 139	73 788 577
Var. Provision pour participation aux bénéficiaires	1 148 260	2 180 496
Var. Provisions mathématique Décès	598 448	214 335
Var. Provisions mathématique PU Assur emprunt	891 080	840 196
Var. Provision d'égalisation	-4 700	-5 278
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	95 816 227	77 018 326
Var. Part des réassureurs dans les PM	32 974	16 886
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	95 849 201	77 035 212

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 17 926 956 dinars au 31/12/2025 contre 14 350 003 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 10.63% du total des primes acquises en 2025 contre 10.08% pour 2024.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 5 351 754 dinars au 31/12/2025 contre 4 026 096 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 1 168 264 dinars au 31/12/2025 contre 657 378 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

C- NOTES SUR LE RESULTAT GLOBAL

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 1 086 040 dinars au 31/12/2025 contre 1 320 768 dinars pour l'exercice précédent.

D- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde négatif de 39 218 589 dinars au 31/12/2025 contre un solde positif de 96 273 733 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 162 999 129 dinars au 31/12/2025 contre 144 234 802 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 97 306 098 dinars au 31/12/2025 contre 86 479 780 pour l'exercice précédent.

- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 252 095 dinars au 31/12/2025 contre 695 070 dinars pour l'exercice précédent.
- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 6 880 016 dinars au 31/12/2025 contre 6 116 498 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 25 428 231 dinars au 31/12/2025 contre 25 996 864 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2025 un solde positif de 275 254 dinars contre 542 340 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 154 470 563 dinars au 31/12/2025 contre 121 876 273 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 21 618 186 dinars au 31/12/2025 contre 132 012 406 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2025 s'élèvent à 60 225 845 dinars contre 60 644 728 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 2 466 093 dinars au 31/12/2025 contre 27 569 936 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

IV- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 325 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

2. LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2025

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28/02/2026.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2025 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

4. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2025 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ *Emprunts obligataires*

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	35 000 000	3 000 000	41 000 000	939 500
Attijari Banque	80 000 000	2 000 000	84 000 000	612 000

➤ *Certificats de dépôt - DAT*

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	103 500 000	103 500 000	-	740 120

➤ *SICAV Obligataire*

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	14 600 355	636	-7	1 311 821	27 563 499
Attijari Bank	44 506 078	49 972 356	-247 177	2 927 010	261 378

➤ *Bancassurance* (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	6 401 917	7 162 650	7 640 693

➤ **Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication**

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	0	0	35 549

➤ **Challenge**

Parties liées	Montant passé en charges
Attijari Bank	1 474 498

➤ **Redevance SI**

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa Assurance	-	3 464 724

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	135 200

5. Note Reporting Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Dans le cadre du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et des précisions publiées le 16 février 2026 relatives aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers, la Société présente ci-après les éléments d'information établis conformément au principe de matérialité financière prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 et en référence aux principes des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2. Cette communication s'inscrit dans une phase transitoire au titre de l'exercice 2025.

1. Mode de gouvernance

La Société procédera à l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son dispositif global de gouvernance.

Dans le cadre de son plan d'amélioration continue, la Société prévoit de renforcer progressivement son dispositif de pilotage ESG, en s'appuyant notamment sur les référentiels et meilleures pratiques appliqués au sein du Groupe Wafa Assurance, actionnaire de référence, disposant d'une expérience avancée en matière d'intégration des risques ESG et de structuration des processus de reporting extra-financier.

2. Stratégie ESG

La Société entend investir progressivement dans la structuration de son dispositif ESG, notamment à travers :

- L'actualisation de la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG,
- La mise à jour des procédures internes afin d'intégrer les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance,
- L'alignement progressif avec les principes des normes IFRS S1 et IFRS S2,
- Le renforcement des outils de suivi et de reporting.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration graduelle, proportionnée à la taille, à la nature des activités et au profil de risque de la Société.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Conformément au principe de matérialité financière, une première analyse qualitative des risques ESG a été réalisée.

En tant que société d'assurance :

- L'exposition aux risques environnementaux directs demeure limitée, l'activité n'étant pas industrielle.
- Les risques climatiques sont principalement indirects et intégrés dans les modèles actuariels et de souscription notamment du fait que la table de mortalité Tunisienne est suffisamment prudente par rapport à la réalité du portefeuille.
- Les risques sociaux et de gouvernance sont en train d'être encadrés par les dispositifs internes de contrôle, de conformité et de gestion des risques.

À la date de clôture de l'exercice 2025, l'analyse effectuée n'a pas identifié de découlant des facteurs ESG pouvant avoir un impact financier significatif sur :

- La situation financière,
- La performance,
- La continuité d'exploitation,
- Les principaux agrégats des états financiers.

4. Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Compte tenu :

- Du caractère non matériel de l'exposition actuelle,
- Du niveau de maturité des systèmes d'information ESG,

- Et conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025,

La Société privilégie, à ce stade, une information qualitative décrivant les travaux à engager, ainsi les dispositifs de gouvernance en cours de structuration,

Les indicateurs quantitatifs seront mis en place une fois les travaux en cours finalisés.

La Société prévoit d'actualiser annuellement son analyse de matérialité et d'adapter ses processus internes en conséquence.

5. Information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Après analyse, la Société considère que son activité n'est pas directement impactée par l'application du MACF.

En conséquence, aucune incidence financière significative liée à ce mécanisme n'a été identifiée à la date de clôture du 31 décembre 2025.

Conclusion

La Société confirme sa volonté d'investir progressivement dans la structuration de son dispositif ESG, en s'appuyant sur les meilleures pratiques du Groupe Wafa Assurance et en procédant à l'actualisation régulière de ses risques et processus.

Au regard de la nature de son activité d'assurance et de l'analyse de matérialité réalisée, l'impact des facteurs ESG sur les états financiers au 31 décembre 2025 est jugé non significatif et négligeable.

Annexes

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	V.C.N. à la clôture	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 150 178	100 997	20 841	1 230 334	709 613	0	152 185	0	0	0	861 798	0	368 536
Frais de recherche et développement	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	1 150 178	100 997	20 841	1 230 334	709 613	0	152 185	0	0	0	861 798	0	368 536
Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	3 479 242	418 442	0	3 897 684	1 859 904	0	704 395	0	0	0	2 564 299	0	1 333 385
Installations techniques et machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	3 479 242	418 442	0	3 897 684	1 859 904	0	704 395	0	0	0	2 564 299	0	1 333 385
Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements	857 434 303	927 450 995	837 969 953	946 915 344	1 753 536	6 500 525	300 197	21 779	0	0	2 053 734	6 522 304	938 339 307
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	42 843 823	1 967 495	0	44 811 318	1 753 536	0	300 197	0	0	0	2 053 734	0	42 757 584
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements financiers	814 590 480	925 483 500	837 969 953	902 104 027	0	6 500 525	0	21 779	0	0	0	6 522 304	895 581 722
Actions, autres titres à revenu variable	25 934 790	59 106 433	50 220 176	34 821 046	0	6 500 525	0	21 779	0	0	0	6 522 304	28 298 742
Obligations et autres titres à revenu fixe	591 035 842	149 960 755	7 400 000	733 596 597	0	0	0	0	0	0	0	0	733 596 597
Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts	85 473 145	16 341 838	15 800 661	86 014 322	0	0	0	0	0	0	0	0	86 014 322
Dépôt auprès des établi. Bancaires et financiers	112 137 703	700 074 474	764 549 116	47 663 060	0	0	0	0	0	0	0	0	47 663 060
Autres	9 000	0	0	9 000	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000
Créances pour espèces déposés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements des contrats en UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	862 063 723	927 970 433	837 990 794	952 043 363	4 323 054	6 500 525	1 156 777	21 779	0	0	5 479 831	6 522 304	940 041 228

Annexe N°9

Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	44 811 318	42 757 584		-2 053 734
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	34 821 046	28 298 742		-6 522 304
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	733 596 597	733 596 597		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	86 014 322	86 014 322		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	47 672 060	47 672 060		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	946 915 343	938 339 305		-8 576 038
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	946 915 343	938 339 305		8 576 038
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	946 915 343	938 339 305		8 576 038

Annexe N°10
État des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022										
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	1 021 680
Provisions pour sinistres déclarés		120 891	216 774	409 736	746 393	825 962	910 261	1 462 872	2 514 572	1 466 421
Total charges des sinistres	89 362	533 493	1 071 510	1 673 637	2 353 190	3 343 544	4 004 692	5 167 368	7 064 962	2 488 101
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 392 115
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,34%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	12,83%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023											
Règlements cumulés	89 362	417 122	866 008	1 273 654	1 656 884	2 588 258	3 264 522	4 019 974	5 431 246	2 192 814	1 545 292
Provisions pour sinistres déclarés		118 791	202 211	400 105	696 840	751 671	723 035	1 027 686	1 629 763	2 282 352	1 810 822
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 068 219	1 673 759	2 353 724	3 339 929	3 987 557	5 047 661	7 061 009	4 475 166	3 356 113
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,76%	17,48%	19,35%	23,70%	24,51%	31,46%	34,39%	22,96%	15,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024												
Règlements cumulés	89 362	419 162	904 715	1 300 132	1 694 714	2 599 643	3 286 584	4 026 821	5 463 951	2 717 229	2 508 062	1 168 571
Provisions pour sinistres déclarés		116 751	162 638	372 627	662 613	739 286	697 895	968 706	1 564 693	2 161 351	2 276 633	2 757 024
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 067 353	1 672 759	2 357 327	3 338 929	3 984 479	4 995 527	7 028 644	4 878 579	4 784 695	3 925 595
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	23 377 034
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,75%	17,47%	19,38%	23,70%	24,49%	31,14%	34,23%	25,03%	22,71%	16,79%

Année d'inventaire	Exercice de survenance												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2025													
Règlements cumulés	89 362	420 842	904 715	1 302 612	1 694 714	2 604 123	3 298 951	4 066 419	5 606 429	3 030 734	3 156 405	3 005 287	1 761 830
Provisions pour sinistres déclarés	-	120 824	170 770	388 655	695 061	785 501	719 850	984 175	1 549 475	1 910 596	2 040 549	2 991 364	2 818 709
Total charges des sinistres	89 362	541 667	1 075 485	1 691 267	2 389 775	3 389 624	4 018 802	5 050 594	7 155 904	4 941 330	5 196 955	5 996 652	4 580 540
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	23 377 034	25 054 778
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,22%	17,89%	17,66%	19,64%	24,06%	24,70%	31,48%	34,85%	25,35%	24,67%	25,65%	18,28%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements	0	73 456 103	73 456 103
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	73 456 103	73 456 103
Intérêts			
Frais externes	0	1 168 264	1 168 264
Autres frais	0	0	0
Total charges des placements	0	1 168 264	1 168 264

Annexe N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Total
Primes	168 582 816
Charges de prestations	101 370 879
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	93 635 731
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-26 423 794
Frais d'acquisition	13 704 539
Autres charges de gestion nettes	8 620 464
Charges d'acquisition et de gestion nettes	22 325 003
Produits nets de placements	71 201 799
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 180 496
Solde financier	69 021 303
Primes cédées et/ou rétrocédées	777 368
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	662 161
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	240 539
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-125 332
Résultat technique	20 397 838
Informations complémentaires	
Montants des rachats	90 580 397
Intérêts techniques bruts de l'exercice	28 129 387
Provisions techniques brutes à la clôture	921 099 196
Provisions techniques brutes à l'ouverture	822 477 178
A déduire	
Provision devenues exigibles	

Annexe N°14
Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)										
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 225 113	6 397 313	9 719 219	15 683 186	17 056 435	23 090 588	31 412 314	42 383 133	47 240 090	50 971 000
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	536 163	1 425 943	2 844 154	2 716 128	1 755 467	2 591 327	4 381 644	2 994 238	2 180 496	1 148 260
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie (2)										
. Provisions mathématiques moyennes	107 379 714	151 615 388	207 116 040	273 234 146	352 546 903	451 588 768	552 038 183	654 753 059	732 403 642	813 422 028
. Montant minimum de participation										
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.) dont variation de la provision pour PB										

Annexe N°15
Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Total	Raccordement
Primes	168 582 816	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations	101 370 879	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	93 635 731	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
Solde de souscription	-26 423 794	
Frais d'acquisition	13 704 539	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes	8 620 464	CHV43+CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	22 325 003	
Produits nets de placements	71 201 799	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 180 496	CHV3 1ère colonne
Solde financier	69 021 303	
Primes cédées et/ou rétrocédées	777 368	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	662 161	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	240 539	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	CHV44 2ème colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-125 332	
Résultat technique	20 397 838	
Informations complémentaires		
Montants des rachats	90 580 397	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	28 129 387	
Provisions techniques brutes à la clôture	921 099 196	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	822 477 178	
A déduire		
Provision devenues exigibles		

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

De la Compagnie Nouvelle d'Assurance « ATTIJARI ASSURANCE »

Lot N°A14, Bd de la Terre, Centre urbain nord, Tunis 1082

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2024, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance -ATTIJARI ASSURANCE qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **73 211 792 Dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **12 805 091 Dinars**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur :

- La note aux états financiers des primes à annuler présentée au niveau de la section principes et méthode comptables, traitant, en l'occurrence, de l'effet du changement d'estimation des primes à annuler comptabilisés à la date du 31 décembre 2025.
- La note aux états financiers « Note IV-5- Reporting Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) », laquelle présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le conseil du Marché Financier en date du 16 février 2026.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport
- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance – ATTIJARI ASSURANCE » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 30/04/2026

Le commissaire aux comptes

P/ECC MAZARS

M. Mohamed Hédi KAMMOUN

Rapport Spécial du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025
« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Attijari Recouvrement a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés en date du 15 Aout 2025.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 22 609 dinars.

Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 4 755

dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 32 667 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 423 524 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 63 689 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 9 059 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré

- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023.

En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 28 118 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté au titre de l'exercice 2025 une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 3 464 724 dinars et revenant à Wafa Assurance.

- Un avenant a été conclu entre Attijari Bank et la Compagnie Nouvelle d'Assurance portant sur la convention cadre pour la commercialisation des produits de bancassurance. L'avenant a été conclu le 08 août 2023.

En vertu de ce contrat, la liste des produits et le barème des commissions perçues par la banque ont été mises à jour. Une modification sur la commission d'intermédiation et sur les frais de communication et de challenge a été apportée.

Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 990 671 dinars et revenant à Attijari Bank au titre de l'exercice 2025 ;

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taamine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 3 804 644 dinars et revenant à Attijari Bank au titre de l'exercice 2025 ;

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 845 377 dinars et revenant à Attijari Bank au titre de l'exercice 2025 ;

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux frais de challenge pour un montant de 1 474 498 dinars ;

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2025 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant 45 024 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2025 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 5 197 065 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté en 2025 des charges pour un montant
de 35 549 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société

Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général M. Mohammed Amal KAGHAT a été nommé par le conseil d'administration du 20 Février 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 01 mars 2023.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le contrat de son détachement signé avec WAFA Assurance.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle brute de 1 866 956 MAD

(579 690 dinars) correspondant à une rémunération mensuelle nette de 93 382 MAD (28 995 dinars)

Le Directeur Général a droit également à un 13ème et 14ème mois, ce qui ramène sa rémunération nette mensuelle moyenne à 100 000 MAD (31 050 dinars).

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un logement de fonction d'un montant de 6 300 dinars par mois ;
- Frais de déménagement ;
- Frais d'installation égale à deux mois de salaire mensuel brut pour la prise de ses fonctions dans le cadre de sa mission ;
- Un voyage aller-retour en avion, en classe économique, jusqu'au pays d'origine, une fois par mois ;
- Les frais de scolarité primaire et secondaire de ses enfants résidants avec lui sont pris en charge. Ces frais sont plafonnés aux frais de scolarité de la mission française locale.

2. La société a provisionné au cours de l'année 2025 une somme de cent cinquante-trois mille dinars brut (153 000 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2025. Cette estimation sera approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

3. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	112 500	153 000	1 184 860	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	112 500	153 000	1 184 860	0

(*) charges sociales et fiscales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, 30 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN

ECC Mazars